

Département de l'Isère

Canton
de
Fontaine-VercorsCONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{ER} AVRIL 2022

Membres en exercice	29	L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Autrans-Méaudre en Vercors, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD
présents	18	
votants	22	<u>Étaient présents</u> : tous les membres en exercice à l'exception de : Serge BIRGE, Laurence BORGRAEVE (pouvoir à Pascale MORETTI), Christelle CUIOC-VILCOT, Bruno DUSSEY (pouvoir à Maud ROLLAND), Claude FERRADOU, Maryse NIVON, Thomas GUILLET, Véronique RIONDET (pouvoir à Myriam BOULLET-GIRAUD), Sylvie ROCHAS, François RONY et Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD)
Convocation du :	25/03/2022	Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance
Compte-rendu affiché le :	08/04/2022	

Délibération n°36/22

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'ANNEE 2022

Tous budgets

Considérant les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux budgets principal, silo bois écosite, télespace et zones d'activités économiques (ZAE) ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2022 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Président.

Sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

▪ **ADOpte** le budget primitif et les budgets annexes pour l'exercice 2022 tels que décrits et conformément aux montants ci-dessous :

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- fonctionnement	- investissement
• dépenses : 9 819 126,87 €	• dépenses : 2 420 473,00 €
• recettes : 9 819 126,87 €	• recettes : 2 420 473,00 €

Le budget télespace, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- fonctionnement	- investissement
• dépenses : 116 475,72 €	• dépenses : 117 547,13 €
• recettes : 116 475,72 €	• recettes : 117 547,13 €

Le budget silo bois écosite, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- fonctionnement	- investissement
• dépenses : 275 201,04 €	• dépenses : 223 758,00 €
• recettes : 275 201,04 €	• recettes : 223 758,00 €

Le budget ZAE, pour l'exercice 2022 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- fonctionnement	- investissement
• dépenses : 879 670,00 €	• dépenses : 1 081 765,11 €
• recettes : 879 670,00 €	• recettes : 1 081 765,11 €

Approuvé à l'unanimité.

Franck GIRARD,
Président de la Communauté de communes





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLARD DE LANS Com Com du Massif du vercors

Utilisateur : BARANGER Philippe

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL010422_36BP
Date de la décision :	2022-04-01 00:00:00+02
Objet :	Vote des budgets primitifs de l'année 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - Budgets primitifs (principaux et annexes)
Identifiant unique :	038-243801024-20220401-DEL010422_36BP-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-243801024-20220401-DEL010422_36BP-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
DEL010422_36.pdf	application/pdf	505721
Nom métier :		
99_DE-038-243801024-20220401-DEL010422_36BP-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	505721

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2022 à 09h45min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2022 à 09h45min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2022 à 09h45min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2022 à 09h46min04s	Reçu par le MI le 2022-04-13